



## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET AMI

Référence :  
*OrganisationPeche\_NomOrg\_GOAL\_2025*

TITRE DU PROJET	Résilience urbaine et renforcement des capacités des acteurs impliquant dans l'économie bleue
PARTENAIRE DE MISE EN OEUVRE	GOAL
BAILLEUR	Irish Aid
ZONES D'INTERVENTION	Grand'Anse : Abricots / Bonbon / Jérémie / Roseaux / Corail / Pestel / Dame Marie / Iles Cayemites.
DATE DE DEBUT DU PROJET :	1 <sup>er</sup> janvier 2025
DATE DE FIN DU PROJET :	31 décembre 2025

## Tables des matières

1. A propos de GOAL .....	3
2. Objectif de l'appel à manifestation d'intérêt .....	4
2.1. Critères d'éligibilité .....	4
3. Méthodologie de sélection des OCB .....	5
4. Information sur le projet.....	5
4.1. Responsabilité des parties.....	6
4.1.1. Responsabilités spécifiques de l'OCB.....	6
4.1.2. Responsabilités de <i>GOAL Haïti</i> .....	7
4.2. Documents constituant le dossier de l'OCB.....	7
4.3. Calendrier .....	8
4.4. Lieu et canal de soumission des dossiers .....	8

## 1. A propos de GOAL

GOAL, établi en Haïti depuis 2010 en réponse au tremblement de terre du 12 janvier, concentre ses efforts initiaux dans le département de l'Ouest, fournissant des services essentiels tels que WASH, aide alimentaire, abris temporaires et assistance monétaire d'urgence. Actuellement, GOAL opère dans trois départements : Ouest, Nord-Ouest et Grand'Anse. GOAL propose une gamme complète de programmes humanitaires et de développement, axés sur le renforcement des systèmes, les partenariats, le développement de la résilience et l'inclusivité. Ses interventions stratégiques incluent la préparation en la réponse aux urgences, la santé résiliente (nutrition, eau, assainissement), la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que les moyens de subsistance. En travaillant de manière intégrée et innovante, GOAL soutient les communautés vulnérables en situation de crise et d'extrême pauvreté, renforçant leurs capacités intrinsèques pour améliorer leur résilience et leur bien-être.

Dans l'esprit de cet engagement, GOAL est en train d'implémenter un programme dénommé : « **Résilience urbaine et renforcement des capacités des acteurs impliquant dans l'économie bleue** ». C'est un programme déjà en cours, dans les zones côtières de la Grand'Anse, notamment dans les communes : Abricots, Bonbon, Dame Marie, Jérémie, Roseaux, Corail, Pestel et Iles Cayemites. Pour implémenter ce programme qui est financé par le gouvernement Irlandais « **Ireland's Civil Society Partnership (ICSP) for a better world** », GOAL souhaite favoriser la participation des associations de pêcheurs, des associations de vendeuses ainsi que des organisations communautaires de base (OCB) œuvrant dans le domaine de la pêche, réparties dans les communes précitées et implantées dans les zones ciblées par ce programme, désireuses de renforcer leurs capacités.

GOAL invite les associations de pêcheurs, les associations de vendeuses ainsi que les Organisations Communautaires de Base (OCB) œuvrant dans l'économie bleue, et plus particulièrement dans la filière de la pêche ou de l'aquaculture en Haïti, y compris dans le département de la Grand'Anse, à manifester leur intérêt et à s'engager en tant que citoyens dans le cadre d'un programme de renforcement des capacités.

**L'économie bleue** désigne l'ensemble des activités économiques liées aux océans, aux mers et aux zones côtières, en mettant l'accent sur la durabilité et la préservation des écosystèmes marins. Elle englobe des secteurs tels que la pêche, l'aquaculture, le transport maritime, le tourisme côtier, les énergies marines renouvelables et la biotechnologie marine. Son objectif

est de concilier croissance économique, création d'emplois et protection de l'environnement marin.

## 2. Objectif de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à identifier des associations de pêcheurs, des associations de vendeuses de poisson ainsi que des Organisations Communautaires de Base (OCB) actives dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, désireuses de bénéficier d'un programme de renforcement des capacités. À travers ce programme, les organisations sélectionnées recevront des formations sur la pêche durable, la protection et la conservation des écosystèmes sensibles tels que les mangroves, les récifs coralliens, la biodiversité marine et l'environnement côtier et marin, ainsi que des ateliers de sensibilisation autour de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène, de la nutrition/sécurité alimentaire et de la santé environnementale. Elles deviendront également bénéficiaires de matériels et d'équipements de soutien, notamment pour la pêche et la conservation. Ce programme s'adresse aux organisations opérant dans les communes d'Abriots, Bonbon, Dame Marie, Jérémie, Roseaux, Corail, Pestel et les îles Cayemites, qui sont invitées à manifester leur intérêt afin de renforcer leur rôle dans la gestion durable des ressources marines et côtières.

### 2.1. Critères d'éligibilité

- L'association de pêcheurs, vendeuses, ou l'OCB dans le domaine de la pêche doit soumettre sa lettre de demande de collaboration ou support bénévole aux activités de GOAL dans sa localité/commune d'intervention;
- L'OCB doit soumettre une **lettre de demande** exprimant son intérêt à collaborer et à bénéficier du programme de renforcement des capacités mis en œuvre par GOAL dans sa localité/commune d'intervention ;
- Disposer d'**expériences avérées** dans le domaine de l'économie bleue, et plus particulièrement dans les pratiques de pêche ou d'aquaculture (expériences pouvant être documentées par des photos, rapports, activités réalisées ou distributions de l'année précédente) ;

- Être en possession d'un acte de reconnaissance légale délivré par le Ministère des Affaires Sociales et/ou, à défaut, disposer obligatoirement d'un **acte de reconnaissance légale à jour de la ou des mairies de son périmètre d'intervention** ;
- Jouir d'un niveau d'influence et de légitimité reconnu au sein de sa communauté ;
- Faire preuve d'une motivation claire à participer au programme, à suivre les formations dispensées par GOAL et à s'impliquer activement sur le terrain ;
- Avoir son siège social établi dans l'une des zones d'exécution du projet ;
- Disposer d'un comité de gestion composé d'au moins trois (3) membres résidant dans la zone d'intervention, désignés par l'assemblée générale, et habilités à représenter l'association dans le cadre de la mise en œuvre des activités.

### 3. Méthodologie de sélection des Associations des Pêcheurs, Associations des Vendeuses ou OCB dans le domaine de la pêche

- Réception et ouverture des plis pour l'analyse des dossiers;
- Constitution d'un comité composé d'au moins 3 membres (1 membres de programme ou plus, 1 représentant Grants, 1 responsable du département système pour l'analyse des dossiers);
- Utilisation d'une grille avec des critères et des scores pour l'analyse et sélection finale des OCB;
- Pré-sélection et sélection finale des OCB;
- Signature d'un procès-verbal par les membres du comité de sélection;
- Adresser une correspondance aux OCB sélectionnées pour leur informer de leur candidature de participation;
- Signature de protocole d'accord ou MoU entre GOAL et l'OCB.

### 4. Information sur le projet

Titre	Résilience urbaine et renforcement des capacités des acteurs impliquant dans l'économie bleue
Domaine	Résilience / sécurité alimentaire / Nutrition
Zone intervention	Abricots / Bonbon / Dame Marie / Jérémie / Roseaux / Corail / Pestel / Iles Cayemites.
Date de Publication de l'AMI	03 septembre 2025
Date limite de réception de dossiers	15 septembre 2025
Date engagement	22 septembre 2025 (Date souhaitable)

#### 4.1. Responsabilité des parties

##### 4.1.1. Responsabilités spécifiques de l'association de pêcheurs/vendeuses, ou l'OCB dans le domaine de pêche :

- Participer activement aux formations et ateliers organisés par GOAL sur la pêche durable, la préservation des écosystèmes sensibles (mangroves, récifs coralliens, biodiversité marine, environnement côtier et marin), l'eau, l'assainissement, l'hygiène, la nutrition et la santé environnementale ;
- Utiliser et gérer de manière responsable les matériels et équipements reçus (matériels de pêche, conservation, moteurs, etc.) afin de mettre en pratique les connaissances acquises et de renforcer leurs activités ;
- Partager les acquis des formations avec leurs membres et communautés, en organisant des rencontres ou séances d'information locales, afin de promouvoir la pêche durable et la protection des écosystèmes ;
- Désigner au moins trois (3) membres actifs de leur organisation, dont au moins une femme, pour participer régulièrement aux formations, aux activités communautaires et aux échanges avec GOAL ;
- Collaborer de manière transparente dans la réception et l'utilisation des matériels distribués dans le cadre du programme, en respectant les règles et critères établis ;
- Participer aux exercices de suivi et d'évaluation (ex. enquêtes de satisfaction, collecte de données de base, réunions de suivi) menés par GOAL pour mesurer les résultats du programme ;
- Contribuer à la sensibilisation communautaire, en relayant les messages clés appris lors des formations auprès des écoles, églises, comités et autres structures locales, afin de promouvoir la conservation et la résilience environnementale ;
- Maintenir une communication régulière avec GOAL Haïti concernant les activités menées et les résultats obtenus, en partageant les moyens de vérification nécessaires (photos, listes de présence aux ateliers, comptes rendus des réunions, etc.).
- Mettre gracieusement à disposition, lorsque cela est possible, leurs locaux ou espaces communautaires pour la tenue des formations et ateliers organisés par GOAL.

#### 4.1.2. Responsabilités de GOAL Haïti

GOAL Haïti s'engage à accompagner les associations et OCB participantes en tant que bénéficiaires d'un programme de renforcement de capacités, à travers les actions suivantes :

- Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des OCB afin de dynamiser leur engagement communautaire ;
- Organiser des rencontres de mise en place et d'échanges avec les comités existants, lorsque cela est pertinent ;
- Mettre en œuvre des séances de coaching et d'appui institutionnel (par ex. structuration interne, gouvernance associative, renforcement organisationnel) ;
- Organiser des sessions de formation et de sensibilisation, y compris pour les nouveaux membres souhaitant intégrer la structure ;
- Faciliter la participation des membres désignés par chaque OCB partenaire aux formations portant notamment sur :
  - o les pratiques de pêche durable,
  - o la conservation et la protection des écosystèmes sensibles (mangroves, récifs coralliens, biodiversité marine, environnement côtier et marin),
  - o la réglementation maritime haïtienne et les normes liées à la gestion des ressources halieutiques,
  - o le développement économique,
  - o la sécurité alimentaire et nutritionnelle,
  - o ainsi que la redevabilité et la bonne gouvernance ;
- Distribuer aux associations bénéficiaires des matériels et équipements nécessaires à leurs activités (par ex. outils de pêche, équipements de conservation, etc.) ;
- Mettre à disposition du matériel pédagogique et de communication pour les activités de sensibilisation de la population ;
- Appuyer la réalisation de certaines activités communautaires ou microprojets contribuant à la conservation des ressources naturelles (ex. promotion de la pêche durable, préservation des mangroves, restauration des récifs coralliens, protection des ressources halieutiques et de l'environnement).

GOAL Haïti ne fournit pas d'appui financier direct ou de subventions monétaires aux associations. L'appui apporté se traduit exclusivement par des **formations, du coaching, du matériel et des équipements**, ainsi que par l'accompagnement technique nécessaire.

#### 4.2. Documents constituant le dossier de l'OCB

No	Les éléments obligatoires
1	Lettre de manifestation d'intérêt signée et scellé par au moins un membre du comité de gestion de l'organisation (Obligatoire).

2	Formulaire FCI I rempli par l'OCB.
3	Copie de l'acte de reconnaissance légale à jour (du MAST et / ou de la mairie) (Obligatoire). Sans la reconnaissance légale de la mairie, le dossier sera automatiquement rejeté, sans tenir compte des autres documents ;
4	CV d'un membre du comité de gestion de l'organisation (Obligatoire).
5	Matricule fiscale (copie du NIF) à jour
6	Carte d'identité (Démalogue) du coordonnateur / membre du comité de gestion de l'organisation pour collaborer dans ce projet (Obligatoire).
7	Carte d'identité (Démalogue) des autres membres de comité ayant le droit de signature sur le compte bancaire de l'OCB (si applicable).
9	Statut de l'OCB.
10	Procès-verbal de la dernière assemblée l'OCB.
11	Avoir une identité visuelle distinctif (logo ; entête et adresse) (si possible).
12	Détenteur d'un sceau signant la légitimité de l'OCB (si possible).

#### 4.3. Calendrier

Chronogramme définissant le processus de sélection des OCB								
Description des activités pour la sélection des OCB			septembre			octobre		
			S <sub>1</sub>	S <sub>2</sub>	S <sub>3</sub>	S <sub>4</sub>	S <sub>1</sub>	S <sub>2</sub>
1	Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt							
2	Réception, étude et pré- sélection des dossiers							
3	Selection finale des OCB							
4	Rencontre avec les OCB sélectionnées							
5	Signature du protocole avec les OCB							
6	Intégration des OCBs dans les séances de formation							

#### 4.4. Lieu et canal de soumission des dossiers

Les OCBs intéressées, ainsi que les associations de pêcheurs et/ou de vendeuses répondant aux critères mentionnés ci-dessus, peuvent soumettre leurs documents de l'une des deux manières suivantes :

##### Option 1 – Soumission électronique :

- Le Formulaire de Collecte d'Information (FCI) dûment rempli en ligne sera transmis via le lien suivant : <https://forms.office.com/e/CZRGVNZCpP>
- Les autres documents requis seront envoyés à l'adresse : [partnership@ht.goal.ie](mailto:partnership@ht.goal.ie)

- Référence (obligatoire dans l'objet du courriel) :  
*OrganisationPeche\_[NomOrg]\_GOAL\_2025*

(Remplacez **[NomOrg]** par le nom exact de votre organisation.)

**Option 2 – Soumission physique :**

- Le Formulaire de Collecte d'Information (FCI) rempli en version papier, signé et scellé, doit être accompagné des autres documents demandés dans l'AMI.
- L'ensemble doit être inséré dans une enveloppe jaune, signée et scellée par l'association, puis déposé à l'une des adresses suivantes :
  - 3, impasse Claudinette, Bois Moquette, Pétion-Ville
  - 10, Mahama, Bordes, Jérémie, Grand'Anse, HT

**Date limite de soumission : 15 septembre 2025.**

Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté.

**Note 1 :** Tout dossier n'ayant pas obtenu au moins **15/30** ne sera pas retenu, sauf si tous les membres du comité estiment exceptionnellement nécessaire de le considérer, sur la base de critères strictement impartiaux et objectifs.

**Note 2 :** La référence *OrganisationPeche\_[NomOrg]\_GOAL\_2025* doit être utilisée **obligatoirement** comme référence du dossier, et insérée dans l'objet du courriel lors d'une soumission électronique.